



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

SECTION DES PERSONNELS TECHNIQUES
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 e-mail : snapatsi@snapatsi.fr

Déclaration préalable à la commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques P.N. du 11 juillet 2016

Monsieur Le Président,
Mesdames et messieurs,

Dans un contexte très particulier nécessitant une mobilité intense des forces de sécurité, le SNAPATSI-CGC souhaite tout d'abord rappeler le professionnalisme des adjoints techniques de la police nationale et leur totale disponibilité dans leur emploi.

Ceci afin de servir au mieux notre institution dans le seul but d'apporter la plus grande efficacité dans les différentes missions de soutien opérationnel qui leur sont confiées.

La CAPN qui nous réunit aujourd'hui prévoit, à son ordre du jour la mobilité des adjoints techniques de la Police Nationale.

Le SNAPATSI-CGC souhaite dénoncer la mise en œuvre d'un calendrier extrêmement défavorable qui a vu 119 postes d'adjoints techniques ouverts au recrutement 2016 sur le périmètre Police sans même que ces postes n'aient été proposés en amont à la mobilité de nos collègues en attente de mouvement.

La circulaire mobilité ATPN 2016, précise dans l'avant dernier paragraphe de sa page 3 que l'ensemble des candidatures, dont celles émises sur des postes non ouverts, doit figurer sur le cahier que nous étudions lors de cette séance.

Nous tenons à dénoncer la plus grande difficulté d'enregistrement dans les services de ces candidatures lorsque celles-ci n'étaient pas en lien avec le télégramme n°52 du 15 juin visant les postes inter-SGAMI ouverts à la mobilité. Ceci malgré les éléments juridiques énoncés supra.

Au regard de ces éléments, le SNAPATSI-CGC vous demande, Monsieur Le Président, qu'une communication soit faite par vos soins en préambule de cette séance afin de préciser :

- Que les demandes de mobilité intra ou inter SGAMI sollicitées par nos collègues sur des postes ouverts uniquement au recrutement et pour lesquels nous vous avons sensibilisé au plus tôt dans le cadre du dialogue social, soient prioritaires sur les affectations issues du recrutement en cours.

- Que ces mouvements, s'ils relèvent d'un avis en CAPL à l'automne, puissent se réaliser au plus tard en toute fin d'année 2016 afin de limiter pour les familles concernées le préjudice causé par l'organisation discutable du calendrier annuel

Enfin, le SNAPATSI-CGC souhaite rappeler ici et maintenant qu'il est le seul syndicat représentatif des personnels techniques PN à avoir signé le protocole de valorisation des carrières, des métiers et des compétences dans la Police Nationale.

Le SNAPATSI-CGC a pu graver dans le marbre, ce texte engageant l'administration à son plus haut niveau ainsi que les revendications que nous portons depuis des années.

- L'ouverture des postes fonctionnels d'A.P.S.T. et l'accès à la catégorie B pour les adjoints techniques dans les grades de contrôleur.
- La fusion des adjoints techniques au sein du Ministère de l'Intérieur.
- Le déblocage de renfort d'effectifs afin de remettre à niveau les services de restauration et de poursuivre dans de bonnes conditions la mise en œuvre de la substitution actifs/personnels techniques.
- La création rapide d'une vraie dotation initiale et de renouvellement des effets vestimentaires professionnels pour tous, quelle que soit la direction d'emploi ou la spécialité exercée.
- La révision de l'instruction de gestion 2007 des PAT affectés au sein des compagnies républicaines de sécurité.
- La mise en place des essais professionnels et la prise en compte de la nécessité de reclassement en cas d'inaptitude médicale à la fonction pour les ouvriers d'Etat spécialité «cuisiniers».
- La mise en place de modules de formations initiales et continues relatifs aux métiers et à la santé au travail des personnels techniques.
- De plus, le SNAPATSI-CGC demande dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017, l'alignement indemnitaire des ATPN avec celui des ATIOM.

Le SNAPATSI sera présent, dès les jours à venir, dans un dialogue social constructif à la table des négociations afin que ces mesures soient toutes mises en œuvre de façon réelle et palpable pour tous dans les délais les plus courts.

Pour terminer, le SNAPATSI rappelle qu'il est le seul syndicat à porter ces revendications dans le cadre du protocole puisque le SNIPAT-FO s'est exclu de toutes négociations avec l'administration jusqu'en 2022.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au procès verbal de la séance de ce jour.

Les représentants du personnel
Alliance SNAPATSI-CGC